

Ministère de la Santé

Feuille de renseignements pour les personnes recevant le vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

Version 1.0 – le 25 octobre 2023

La présente fiche d'information contient des renseignements de base. Elle n'a pas pour but de remplacer des conseils médicaux, un diagnostic ou un traitement. Consultez toujours un professionnel de la santé avant de modifier votre alimentation, votre mode de vie ou votre traitement.

1. Qu'est-ce que le virus respiratoire syncytial?

Il s'agit d'un virus respiratoire courant qui touche de nombreuses personnes en Ontario. Il peut provoquer une infection des voies respiratoires supérieures (p. ex. dans le nez et la gorge) ou des voies respiratoires inférieures (p. ex. dans la trachée et les poumons).

2. Qui risque de contracter ce virus?

Le VRS peut être transmis d'une personne à l'autre par des gouttelettes respiratoires (émises en toussant ou en éternuant), comme les autres virus respiratoires. Ce virus provoque le plus souvent des symptômes légers s'apparentant à ceux d'un rhume (p. ex. écoulement nasal et toux). Par contre, les personnes appartenant à certaines catégories pourraient avoir des symptômes plus graves ou des complications, notamment les enfants de moins de deux ans, les personnes âgées, les personnes souffrant d'affections cardiaques ou respiratoires et celles qui sont immunosupprimées.

3. Quels sont les vaccins contre le VRS offerts au Canada?

Le vaccin Arexvy (fabriqué par GSK) a été autorisé par Santé Canada le 4 août 2023. Il peut être administré aux adultes de 60 ans et plus pour prévenir les infections des voies respiratoires inférieures causées par le VRS.

4. Qui en Ontario est admissible à la vaccination contre le VRS financée par des fonds publics?

L'Ontario a lancé dernièrement un programme ciblé de prévention du VRS pour les personnes et les lieux présentant des risques élevés. Les personnes admissibles sont les personnes de 60 ans et plus qui vivent dans un foyer de soins de longue durée, dans un foyer de soins pour personnes âgées ou dans une maison de retraite autorisée à prodiguer des soins aux personnes atteintes de démence. Adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé si vous avez des questions au sujet de l'admissibilité.

5. Le vaccin est-il sûr et efficace?

Le vaccin Arexvy est sécuritaire et efficace pour réduire les risques d'infection des voies respiratoires inférieures associée au VRS chez les personnes de 60 ans et plus. Des études ont en effet démontré que ce vaccin était efficace à plus de 82 % pour prévenir ce type d'infection.

6. Quels sont les effets secondaires du vaccin contre le VRS?

Comme n'importe quel autre vaccin ou médicament, le vaccin contre le VRS peut avoir des effets secondaires, le plus souvent légers et d'une durée de quelques jours à peine. Les plus courants sont de la douleur, une rougeur et une enflure au point d'injection, de la fatigue, de la fièvre, des maux de tête, la nausée, la diarrhée et des douleurs musculaires ou articulaires. Il est important de discuter des avantages et des risques du vaccin avec votre fournisseur de soins de santé.

Dans les études réalisées sur le vaccin, de rares cas de troubles neurologiques graves, comme le syndrome de Guillain-Barré, ont été signalés, mais il n'a pas été établi avec certitude que le vaccin était la cause.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau vaccin, l'innocuité après la mise en marché fera l'objet d'une surveillance pour permettre de continuer à recueillir plus de données sur le produit.

7. Puis-je recevoir le vaccin contre le VRS au même moment que d'autres vaccins?

Non. Pour l'instant, à titre de précaution, il n'est pas recommandé de recevoir ce vaccin en même temps que d'autres vaccins. Il est préférable d'observer un délai d'au moins deux semaines entre l'administration de ce vaccin et d'autres vaccins, pour éviter d'associer une réaction au mauvais vaccin.

8. Puis-je recevoir le vaccin contre le VRS si je suis malade?

Tout dépend de la gravité des symptômes. Si vous avez de la fièvre, attendez que les symptômes disparaissent avant de recevoir le vaccin. Demandez conseil à votre fournisseur de soins de santé avant de recevoir le vaccin si vous êtes malade.

9. Où puis-je trouver plus d'information sur le vaccin contre le VRS?

Pour en savoir plus sur le VRS, le vaccin contre le VRS ou le programme provincial de vaccination contre le VRS, consultez le [site Web sur le virus respiratoire syncytial](#) du ministère ou communiquez avec votre bureau de santé publique ou encore avec votre fournisseur de soins de santé.